

Mai-Juin 2022

L'INFOCOURT' du Régional

Communication du Conseil Régional Ile-de-France de l'Ordre des Médecins

ORDRE DES MÉDECINS



Avec la nouvelle présidence, le CROM a décidé d'opter pour une communication plus fréquente et moins dense que la précédente. Voici le premier numéro.

Toutes critiques seront les bienvenues autant que la participation aux prochaines éditions.

Bonne lecture, Docteur Philippe Garat, Président du CROM Ile-de-France.

La parole d'une conseillère



« L'Éthique, une réflexion pour le monde demain ».

Docteur Véronique Thys, Vice-présidente du CROM 92, Conseillère au CROM IdF.

Il y a dix-huit ans, le Dr Véronique Thys entrait au CROM 92, dans le prolongement de son activité de médecin généraliste à Nanterre. Ce parcours fidèle, auquel s'ajoute depuis trois ans un mandat au CROM Ile-de-France, se nourrit du plaisir d'être utile, aux collègues comme aux patients, mais pas seulement : « Être élue me permet aussi d'accéder à des informations précises plus rapidement, de rester en alerte et de mener certains combats importants ».

Au sein de la commission d'Éthique départementale, elle fait entendre sa voix sur des sujets d'actualité tels que la GPA, la fin de vie, la place de l'humanité dans l'exercice du métier. Actuellement, actualité oblige, la notion de One Health (Une Santé) lui tient particulièrement à cœur. « Santé humaine, végétale, animale et environnementale sont connectées. Ce postulat, qui paraît beaucoup plus évident depuis la Pandémie, permet de réfléchir à des pistes d'avenir pour la santé » souligne le Dr Thys, qui prône une approche résolument ouverte sur le monde, pluridisciplinaire, mêlant philosophie, droit, anthropologie et sciences.

Lectures, colloques et webinaires ouverts sur le plan national et international alimentent ses propres écrits publiés dans le bulletin ordinal départemental et sur le site internet de son Conseil, que relaient parfois d'autres Instances ordinaires. Un travail de longue haleine qu'elle juge nécessaire pour favoriser un temps de réflexion partagé dans la vie trépidante des médecins.

A 55 ans, elle se voit aussi prendre davantage de responsabilités dans la lutte contre les violences faites aux femmes. « Les portes se sont ouvertes, il faut donc ne pas hésiter à les pousser. Sur le plan ordinal, institutionnel, les choses bougent comme jamais par le passé, avec par exemple la levée du secret médical ». A l'Ordre, elle se voit aussi continuer d'accompagner les jeunes médecins qui s'installent, les aiguiller le plus longtemps possible vers des projets audacieux et qui dessinent, à leur manière, le monde de demain.

Focus déontologique



Avantages matériels illicites, quelles interdictions ? (Art R.4127-24)

L'article R.4127-24 du CSP précise diverses interdictions faites au médecin, quant à des avantages matériels illicites que pourrait lui procurer son exercice.

Sont interdits au médecin :

-*Tout acte de nature à procurer au patient un avantage matériel injustifié ou illicite*

"L'article R. 41227-50 stipule que le médecin doit faire bénéficier le patient de tous les avantages sociaux auxquels il a droit et en précise les limites : aucun excès qui pourrait aboutir à des avantages injustifiés. Cet article s'articule avec les articles concernant de faux certificats ou de complaisance ».

-*Toute commission, ristourne en argent ou en nature à qui que ce soit*

« C'est le principe de la dichotomie qui est ici visé ».

-*Solliciter ou accepter un avantage en nature ou en espèces, de façon directe ou indirecte, pour un acte médical quel qu'il soit*

« Sont essentiellement visés les avantages tirés de relations avec l'industrie pharmaceutique et apparentés, qui doivent donner lieu à des déclarations au préalable examinées au niveau de la cellule RIP du CNOM ». Cet article est important, bien qu'il ne soit pas souvent invoqué dans les décisions de chambre disciplinaire.

Avec le Dr Philippe Garat

Le CROM et l'URPS Ile-de-France



Pénurie de médecins : Une mobilisation interprofessionnelle sans précédent en Ile-de-France

L'URPS Ile-de-France et le CROM Ile-de-France ont décidé d'unir leurs efforts afin de faire valoir leurs avis et leurs attentes dans la gestion de la crise démographique actuelle. Lors de la réunion de l'ONDPS du 21 avril 2022 et, à l'encontre des opinions de l'ARS et des Facultés, décision a été prise de demander au ministère de doubler le nombre de postes d'internes afin de combler les déficits des dernières années et de mieux armer l'Ile-de-France contre la progression des déserts médicaux.

Le communiqué de presse (<https://www.urps-med-idf.org/desertification-medicale-ile-de-france>) fait référence à une situation établie sur des chiffres incontestables, qui n'ont d'ailleurs été contestés ni par l'ARS ni par les doyens. En effet, contrairement aux idées reçues, notre région arrive en réalité en tête des territoires souffrant de difficultés d'accès à un médecin généraliste libéral. 10% des patients y sont actuellement orphelins d'un médecin traitant. D'autre part, le nombre de départs à la retraite de médecins et la courbe démographique qui projette une augmentation de 50% des plus de 65 ans d'ici 2040 nécessite de réévaluer le nombre de postes d'internes admis dans les Facultés de Médecine. Pour ne pas aggraver les difficultés d'accès aux soins, il est donc nécessaire de former dans les trois prochaines années 3000 internes au lieu des 1500 programmés par le Ministère de tutelle.

La mobilisation face à cette situation est sans précédent, et voit pour la première fois marcher main dans la main l'URPS Médecins Libéraux Ile-de-France, le Conseil Régional de l'Ordre des Médecins, le syndicat des internes des Hôpitaux de Paris (SIHP) et les différentes professions rassemblées au sein de l'association inter-URPS francilienne (AIUF). La présence de signataires tels M. Ludovic Toro (conseiller régional et président de l'Observatoire Régional de Santé (ORS)) et M. Léonard Corti (Président du SIHP) témoignent de cet engagement.

Avec le Dr Philippe Garat

Les ACTUS du Clior IdF

Comité de Liaison Inter-Ordre Régional



Vers des liens ordinaires renforcés entre professionnels de santé

A l'initiative du Docteur Philippe Garat, Président du CROM Ile-de-France, et en sa présence, les membres du CLIOR se sont réunis le 5 avril 2022 au siège du CROM Ile-de-France, et cette date pourrait bien marquer le début d'une ère de coopération inédite entre les instances régionales des différents Ordres.

Etaient présents au côté du Docteur Mireille Réa, Secrétaire Générale du CROM Ile-de-France, les présidents de chaque instance régionale : Dr Philippe Goës, Ordre des Chirurgiens-dentistes ; Mr Raphaël Lagarde, Ordre des Infirmiers ; Mr Ludwig Serre, Ordre des Masseurs-kinésithérapeutes ; Mr Bruno Maleine, Ordre des Pharmaciens ; Mme Valérie Béchar, Ordre des Pédiatres-Podologues et Mme Christine Talot, Ordre des Sage-Femmes.

Forts du constat que les soignants vivent des difficultés professionnelles similaires, les membres du CLIOR ont décidé de mesures concrètes et globales. Celles-ci visent en premier lieu à assurer leur sécurité au niveau départemental et régional, via des procédures en grande partie identiques, et qui pourraient faire l'objet d'une formation unique pour les nouveaux élus.

D'autre part, le CROM a proposé de mettre à disposition des autres Ordres sa liste téléphonique de médecins experts à même de valider le retour en exercice d'un praticien après une décision de formation restreinte (*). Il a été décidé de tenter d'obtenir une prolongation du délai de traitement de ces dossiers, par des nouvelles dispositions légales, la période actuelle de deux mois étant généralement trop courte pour les faire aboutir au niveau régional. Cette démarche a déjà été initiée auprès du CNOM et devra être réitérée avec les nouveaux responsables élus en juin prochain.

Enfin, une cellule de veille pourrait voir le jour dans le but de fluidifier les relations avec l'ARS et la CPAM, en attendant de faire progresser d'autres questions d'actualité, comme le recours de plus en plus fréquent à des professions non réglementées telles que l'ostéopathie, ou l'encadrement des plateformes de consultation.

Ces grands pas en avant témoignent de l'entente entre professionnels de santé, tous mobilisés autour d'actions communes dans l'intérêt de la santé en Ile-de-France. La prochaine réunion prévue le 13 septembre 2022 à 17h30 mettra en place ces projets.

avec le Dr Mireille Réa

(*) Pour obtenir la liste des médecins experts, contacter Stéphanie De Sousa :
desousa.stephanie@crom.medecin.fr et 01-47-23-53-55.

Le CROM Ile-de-France parmi les autres...



L'union fait la force !

A l'initiative du CROM Ile-de-France, les Présidents de six régions (Occitanie, PACA, Normandie, Pays de Loire, Bourgogne et France Comté) se sont rencontrés rue Borromée le 1^{er} avril 2022, veille de l'assemblée générale des Présidents des Conseils départementaux et Régionaux de l'Ordre.

Cette réunion, qui fait date, avait pour but de se connaître, mais aussi d'adopter des attitudes communes à faire valoir auprès du CNOM pour une meilleure reconnaissance de l'échelon administratif régional, de ses compétences propres et des spécificités de son fonctionnement.

Les débats constructifs se sont poursuivis le 23 mai 2022 lors d'une réunion en visioconférence qui a regroupé **l'ensemble des Présidents des CROM de France** et ont permis d'aboutir à un consensus.

Conseil Régional Ile-de-France de l'Ordre des Médecins

9, rue Borromée 75015 PARIS – Tel. : 01 47 23 80 60 - e-mail : ile-de-france@crom.medecin.fr